

L'an deux mille vingt- deux, le vingt-sept du mois d'octobre à 20 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Philippe MALLET, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. JACOB Chantal, SADOURNY Jacqueline, BABUT Isabelle, BARROT Jean-François, FREITAS Manuel, MALLET Philippe, ANGLARET Pascal, VERDIER Véronique et PEGAS Paulo

Absent excusé : MM DABERT Jean-Claude

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

DOCUMENTS POUR LA GESTION DU PERSONNEL

Plusieurs documents sont obligatoires pour la bonne gestion du personnel, ils sont donc présentés.

LIGNE DIRECTRICE DE GESTION (LDG) : Validée

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : Validée

TABLEAU DES EFFECTIFS : Mise à jour validée

PRIME C.I.A : Non validée

PROPOSITION POUR LE PHOTOCOPIEUR DE CANON

La proposition pour le remplacement du photocopieur actuel de la Mairie est lue et expliquée.
Vu la complexité du dossier et la non visibilité après les deux premières années, elle n'est pas validée. De plus, étant très satisfait des services de VERRIER, nous ne voyons pas la nécessité de changer.

API ASSAINISSEMENT – CONCILIATION

Il est décidé de ne pas aller en conciliation pour le versement des excédents à l'API.

API ASSAINISSEMENT – MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

La convention et le Procès-Verbal concernant la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers affectés à la compétence eau et assainissement est validée.

CARTE COMMUNALE

Le conseil municipal ne revient pas sur sa décision concernant la carte communale. Un courrier sera fait dans ce sens à l'API.

GAEC DE FLORAT – TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Suite au nouvel arrêté pour le lotissement de la Cherelle. Affaire à suivre

REMBOURSEMENT GARDERIE

Il est présenté le détail pour le remboursement de la garderie. Cela est validé.

DECISION MODIFICATIVE – REMBOURSEMENT EMPRUNT

Un virement de crédit sera fait du compte 65541 au compte 6611 pour un montant de 51.00 €

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

Demande TERRANOVA : Le CM est étonné de la demande par mail de M. et Mme TERRANOVA, car quand M. le Maire et Manuel FREITAS l'on rencontré, il n'a parlé que de l'aspect esthétique et non d'eau qui rentre chez lui.

Travaux MAGE : Toujours en attente, à voir plus tard.

PARTICIPATION AU LOGICIEL DE GESTION DE LA CANTINE

Un virement de crédit sera fait d'un montant de 953.00 € du compte 1641 (emprunt) au compte 2041581 (Biens mobiliers et immobiliers). Et le règlement effectué au SIVU.

RENOVATION DES DRAPEAUX

Devis présenté pour la rénovation des drapeaux. N'est validé que la rénovation du drapeau de la commune pour 450.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

1 – Demande M. Gérald DUCCELLIER : Le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. Gérald DUCELLEIR de prendre les pierres sur la parcelle ZO 219. Un mail lui sera envoyé pour lui donner l'autorisation.

2 – GAEC DE FLORAT : Lecture du mail envoyé par Antoine RENARD pour demander de changer l'emplacement de l'antenne. La commune va lui communiquer les coordonnées d'orange pour qu'il s'adresse directement à leurs services.

3 – Présentation du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) couze chambon.

Observation : laisser couper les arbres et nettoyer les abords.

4 – Attribution logement 32 Place de la Mairie : Attribué à Mme FRANCISCO Sandrine (6 voix pour et 2 abstentions).

5 – Présentation du rapport du relevé d'ondes fait à l'école : 0.01

6 – Une demande a été faite à l'API pour une expertise pour la gestion des eaux pluviales à Florat.

7 – Prévoir une réunion pour le Petit Journal

8 – Cérémonie du 11 Novembre : RDV à 11 H 15 devant la Mairie.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
La séance est levée à 22 heures 40 minutes**